

# Systemes Mentor Graphics

## Conditions supplémentaires

Les présentes Conditions supplémentaires des Systemes Mentor Graphics (« Conditions MGSP ») modifient le Contrat de licence d'utilisateur final (« CLUF ») entre le Client et SISW uniquement en ce qui concerne les Produits identifiés sur le Bon de commande comme MGSP (« Logiciel MGSP »). Les présentes conditions MGSP, ainsi que le CLUF et les autres Conditions supplémentaires applicables, constituent l'accord entre les parties (« Accord »).

1. **DÉFINITIONS.** Les termes en majuscules utilisés dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Accord. Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent aux présentes Conditions MGSP :
  - (a) « Agents autorisés » désigne les consultants, agents et sous-traitants du Client qui travaillent dans les locaux du Client et qui ont besoin d'accéder à la Technologie SISW en support des activités internes du Client.
  - (b) « Utilisateurs autorisés » désigne les employés et les Agents autorisés du Client.
  - (c) « Territoire » désigne le pays dans lequel le Client est autorisé à installer le Logiciel MGSP.
2. **TYPES DE LICENCE ET D'UTILISATION.** Les types de licence et d'utilisation suivants peuvent être proposés en ce qui concerne les différents produits Logiciels MGSP. Des types de licence et d'utilisation supplémentaires peuvent être spécifiés en ce qui concerne certains produits, comme indiqué dans un Bon de commande. Chaque licence ne peut être utilisée que par les Utilisateurs autorisés sur le Territoire et pour la durée spécifiée dans le Bon de commande.
  - 2.1 « Licence Utilisateurs actifs » désigne une licence d'utilisation du Logiciel sur un seul poste de travail où l'utilisation du Logiciel est limitée par une clé matérielle ou limitée à une adresse Ethernet spécifique. Si le Logiciel est limité par une clé matérielle, il est transportable (mobile) vers un autre poste de travail à l'intérieur du site autorisé sans émettre un nouveau fichier de licence.
  - 2.2 « Licence de sauvegarde » désigne une licence accordée uniquement pour établir une redondance sur les installations de sauvegarde ou de secours du Client.
  - 2.3 « Licence Utilisateurs simultanés » signifie que l'accès au Logiciel MGSP est limité à tout moment au nombre maximum d'Utilisateurs autorisés indiqué sur le Bon de commande.
  - 2.4 « Licence par abonnement » désigne une licence d'une durée limitée telle qu'identifiée dans un Bon de commande. Les Services de maintenance sont inclus dans le prix de la Licence par abonnement. Pour des durées d'abonnement sur plusieurs années, SISW pourra exiger la fourniture de nouvelles clés de licence pendant la durée de l'abonnement.
  - 2.5 « Licence en location » désigne une licence d'une durée limitée de moins d'un an, telle qu'identifiée dans le Bon de commande. Les Services de maintenance d'une Licence en location sont inclus dans le prix de la Licence en location.
  - 2.6 « Licence Node-locked » signifie que l'utilisation de la Licence MGSP est limitée à un seul poste de travail spécifié par le Client et peut inclure un périphérique de verrouillage matériel ou dongle pour gérer cette restriction.
  - 2.7 « Licence perpétuelle » ou « Licence étendue » désigne une licence du Logiciel dont la durée n'est pas limitée et qui est renouvelée indéfiniment. Les licences perpétuelles n'incluent pas les Services de maintenance.
  - 2.8 « Licence test/OA » désigne une licence accordée uniquement pour la prise en charge de la personnalisation, du support et des tests d'installation en cours et qui ne peut être utilisée dans un environnement de production ou à toute autre fin.
3. **AUTRES DISPOSITIONS.**
  - 3.1 **Restrictions d'utilisation supplémentaire.** L'utilisation d'un Logiciel MGSP spécifique peut être limitée à une certaine puissance de calcul (par exemple, le nombre de noyaux utilisés pour traiter un travail) et plusieurs licences peuvent être combinées pour utiliser la puissance de calcul de chaque licence pour l'utilisation par un ou plusieurs Utilisateurs autorisés. Les présentes restrictions sont spécifiées dans la Documentation.
  - 3.2 **Licences globales** Si le Client a acquis le droit d'utiliser le Logiciel MGSP à l'échelle mondiale en vertu de Conditions supplémentaires distinctes, ces licences globales doivent être maintenues sur un serveur distinct pour assurer la différenciation avec les licences restreintes au Territoire.
  - 3.3 **Code source.** Si un Logiciel ou des parties de celui-ci sont fournis sous forme de code source, le Client n'utilisera le code source que pour corriger les erreurs logicielles et améliorer ou modifier le Logiciel pour l'utilisation autorisée dans le présent document.
  - 3.4 **Tiers bénéficiaire.** Microsoft Corporation est un tiers bénéficiaire de l'Accord dans la mesure où il se rapporte au Logiciel MGSP sous licence en vertu des présentes Conditions MGSP avec le droit de faire respecter les obligations énoncées dans les présentes.